## REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 mai 2017

Compte-rendu affiché le : 18 mai 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mai 2017

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elu : Philippe SADOT

Membres présents à la séance : M RANTONNET, Mme PETIT, M LAVERLOCHERE, Mme QUIBLIER, M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, M BONNEMAN, Mme REY, Mme JAUFFRET, Mme PRUNARET, M SADOT, Mme D'HONNEUR, M CORTIAL, Mme RODAMEL, M TREMBLEAU, Mme POULARD, Mme BARBET, M GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, M KRETZSCHMAR, Mme FAŸ, Mme JAMBON,

Membres représentés : M GOURRIER, Mme SALEMBIER-MICHEL, M DE PARISOT DE BERNECOURT, M ROUX, Mr GUILLON, M GUIBERT, M RIVIER

Membre absent: MME SANTOS-MALSCH,

OBJET: DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EX-CEPTIONNELLE AU COLLÈGE CHRISTIANE BERNARDIN

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoir : 7

Nombre de votants : 32

Nombre de pour : 32

Nombre de contre: 0

Nombre d'abstention: 0

Date de télétransmission : 18/05/2017
Date de réception préfecture : 18/05/2017

## DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE Christiane BERNARDIN

Délibération n°2017-05-03

Rapporteur: C. Barbier

Dans le cadre de la politique éducative et culturelle de la Ville de Francheville, un accompagnement et un financement des projets associatifs en direction du collège est mis en œuvre en lien avec l'Éducation nationale.

Ainsi, le collège Christiane Bernardin s'associe au projet de la section gymnastique. Pour l'année 2016/2017, deux sections de 6 élèves sont sélectionnées au championnat de France.

Cette subvention servira à financer le transport et l'hébergement des deux équipes et de leurs accompagnateurs.

La Ville propose de participer et de soutenir cette action en attribuant une subvention au collège Christiane Bernardin à hauteur de 500 €.

Vu la présentation en commission Éducation le 24 avril 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**AUTORISE** le principe d'attribution d'une subvention de 500 € au collège Christiane Bernardin dans le cadre du projet décrit ci-dessus.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2017 A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME FAIT A FRANCHEVILLE LE 11 MAI 2017

Michel RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE